

Les tenues de service courant et de travail de l'équipage

Intéressons-nous aux tenues portées par les quartiers-maîtres et matelots dans la vie de tous les jours, à bord et à terre.

Pour traiter ce sujet, il faut d'abord rappeler qu'à part les canonniers-matelots, les marins du bas de la hiérarchie ne possédaient pas un uniforme avant le 15 floréal an XII (5 mai 1804). Avant cette date, les marins étaient simplement tenus d'embarquer avec leurs hardes – c'est-à-dire des vêtements personnels non fournis par l'État – dont la liste figurait dans l'ordonnance du 1^{er} janvier 1786 : six chemises dont deux au moins de toile blanche, deux grandes culottes de toile ou d'un coutil grossier, un chapeau rond en forme de toque, quatre paires de bas dont deux de laine et deux paires de souliers dont une dans le sac. Ces effets étaient vêtus en toute circonstance, sans qu'un règlement quelconque ne définisse les tenues. Pour autant, nombre d'illustrateurs représentèrent les matelots de la fin de l'Ancien Régime vêtus en tenue que nous qualifierions « de travail » d'un curieux ensemble rayé bleu et blanc.

1. Une tenue de travail laissée à l'appréciation du marin ?

Si l'arrêté du 15 floréal an XII constitua une première définition de l'uniforme des matelots, il fixa pour autant un descriptif uniquement de ce que nous pourrions appeler le « grand uniforme », porté pour les occasions spéciales, à bord et à terre, et en ville. Nous pouvons imaginer que les hardes dont la liste avait été définie en 1786 continuèrent à être portées à bord et pour les corvées à terre. Notons que ces uniformes étaient alors communs aux contremaîtres – c'était un grade intermédiaire entre le quartier-maître et le second maître dans certaines spécialités –, quartiers-maîtres et matelots.

Le funeste décret impérial du 1^{er} avril 1808 qui donna un shako aux marins en grande tenue, constitua la première tentative de normalisation de leur tenue de travail. Il leur attribua une vareuse et un pantalon en toile, sans en donner la couleur, à porter seuls ou par-dessus le paletot et le pantalon en drap bleu. Heureusement, le chapeau rond était de mise, le shako « terrien » n'étant prévu qu'à terre en grande tenue.

2. Le règne de la toile rousse.

Au début de la Restauration, on en resta là.

Mais l'instruction du 14 juin 1824, complétant le règlement du 9 janvier précédent sur la composition, l'administration et la comptabilité des équipages de ligne, introduisit une tenue de fatigue, donc de travail, s'inspirant de la pratique antérieure, tout en la précisant : la chemise de laine en molleton bleu – la future vareuse bleue – pouvait être recouverte ou non d'une vareuse « en toile rousse d'Armentières¹ », un pantalon de même nature pouvant recouvrir le pantalon de drap bleu ou de toile



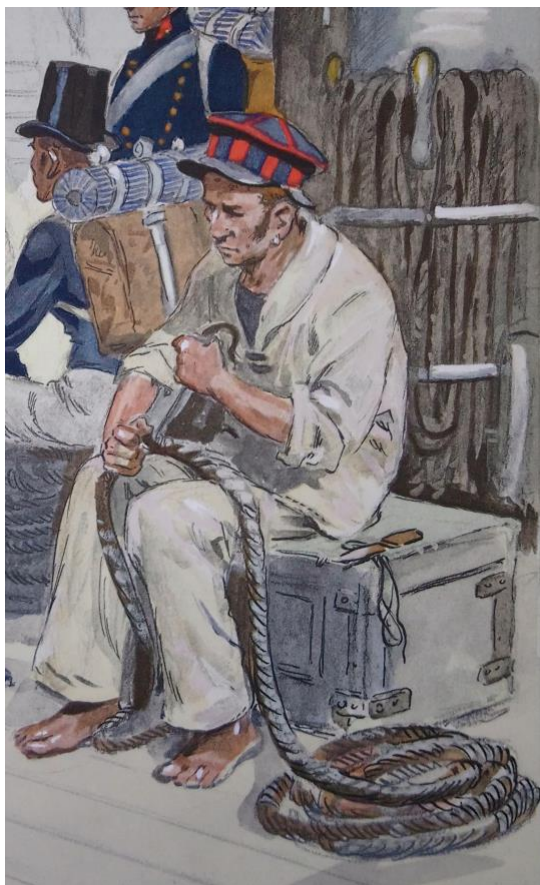
Un matelot de l'Ancien Régime
(dessin de Fernand Louisy)



Au combat
(dessin d'Edouard Detaille)

¹ Armentières est une ville du Nord qui fut longtemps réputée pour son industrie textile produisant une toile de coton ou de lin de grande qualité.

blanche, le bonnet de drap coiffant le marin ayant la forme d'une casquette à plis et à double visière ; cette casquette, initialement bleue avec un peu de passepoil écarlate, devint bicolore avec son fronton composé de quinze morceaux bleus et de quinze morceaux rouges le 19 octobre 1825. Cette toile rousse allait être l'étoffe des effets de travail pendant plus d'un siècle, même si ce dernier texte l'appela « toile blanche de Plougastel ». Ces effets étaient ou non portés par-dessus les effets en drap bleu.



Un matelot en tenue de travail 1825
(dessin de Maurice Toussaint)

La disgracieuse casquette à deux visières fut remplacée le 1^{er} mars 1832 par le bonnet de travail en laine bleue ou grise. Le bonnet bleu resta longtemps tricoté, ce qui lui donnait une forme très souple, d'ailleurs non normalisée jusqu'à l'arrêté du 27 mars 1858 qui en fit enfin un descriptif et le dota officiellement d'un ruban légendé. Cet effet mériterait un article rien que pour lui...

A partir de 1836, le bonnet de laine put être remplacé par un chapeau de paille « à la matelote » recouvert ou non d'une toile cirée noire protégeant mieux du soleil ou des intempéries. Le chapeau de paille serait définitivement supprimé le 6 février 1922 et, dans certaines circonstances, remplacé par un casque blanc (colonial) depuis le 6 septembre 1889.

Bonnet, vareuse et pantalon en toile rousse, c'est globalement la tenue de travail qui perdura jusqu'en 1946 si l'on excepte les effets en toile bleue (veston, puis vareuse, et pantalon), dont furent notamment dotés les mécaniciens puis d'autres spécialités aux travaux jugés salissants à partir de 1892, et qui furent seuls portés du 16 avril 1917 au 1^{er} mars 1921 par mesure d'économie au cours de la guerre. Celle-ci terminée, on revint à la toile rousse traditionnelle.



Deux matelots en tenue de toile rousse, portée seule ou par-dessus les effets de laine bleus, avec le bonnet ou le chapeau de paille
(dessin de Kauffmann)



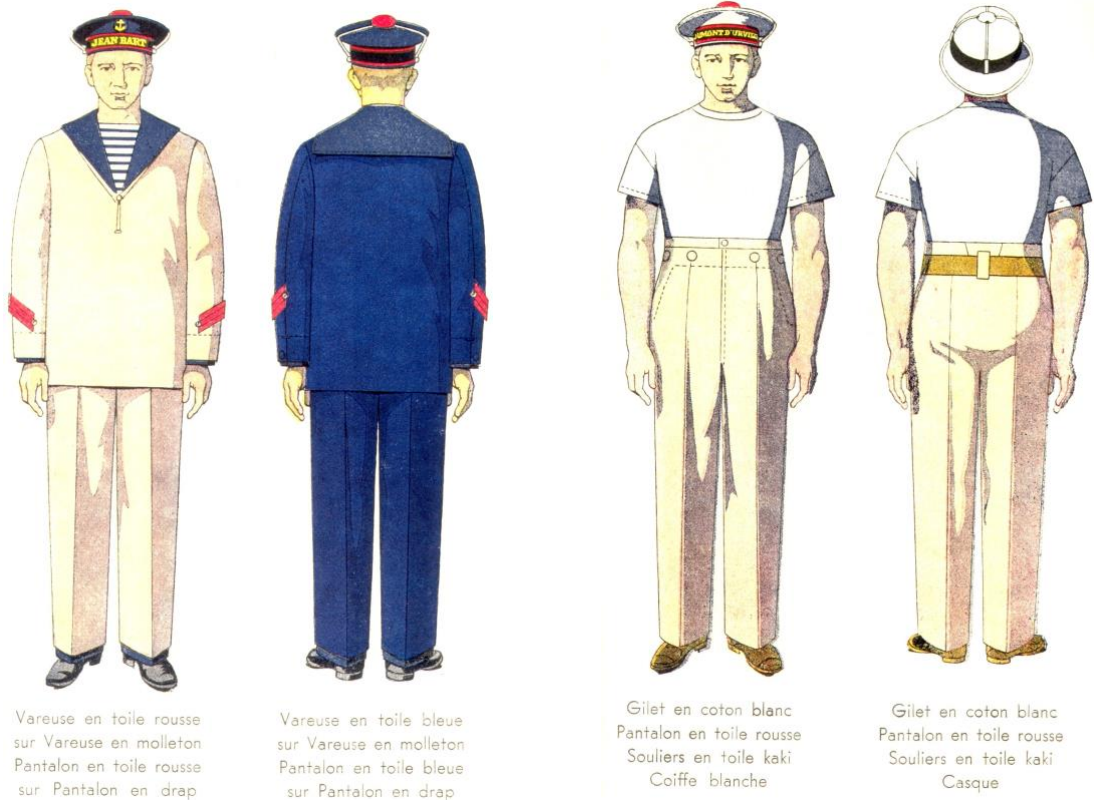
Matelot en tenue de toile rousse à bord du croiseur cuirassé *Waldeck-Rousseau*



Matelots mécaniciens en tenue de toile bleue en 1921 sur le cuirassé *Provence*

En 1928, un arrêté du 15 mars se fit plus précis dans la définition des différentes tenues pouvant être adoptées, en les complétant de modifications potentielles. Ainsi, outre la possibilité de revêtir les effets de toile rousse par-dessus les effets de drap, il était prévue de pouvoir porter le col bleu amovible ou non, le jersey bleu ou non... Des galons amovibles purent être portés sur les manches de la vareuse en toile rousse à partir du 7 juin 1934 ; avant cette date, il n'y avait en principe pas de marques de grade sur cet effet (on en voit souvent cependant).

Enfin, pour plus de confort, par temps chaud, à partir du 24 septembre 1935, un « gilet » blanc (tee-shirt) put être porté seul en remplacement de la chemise en coton tricoté (le rayé) et de la vareuse en toile rousse.



Deux planches du Babu de 1938

3. La toile de nuance gris-bleu, puis le jean.

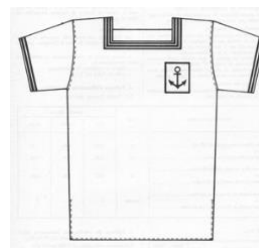
La fin des effets de travail en toile rousse intervient réglementairement au début de 1946.

Une note du 14 mars 1946, mentionne les stocks de vêtements de travail disponibles. On y parle d'effets de toile rousse, de toile bleue (bleu de chauffe), de toile kaki, de toile bleu-ardoise (le *slate grey* adopté par l'*US Navy* de 1943 à 1948) et de toile gris-bleu. Le directeur de l'intendance maritime précisait alors que les vêtements de travail mis en service prochainement seraient en toile gris-bleu.

Cependant, en septembre de la même année, on se rendit compte du stock important de vêtements de travail en toile gris-ardoise de provenance américaine (on ne parlait plus de bleu-ardoise) puisqu'une livraison récente contenait dans le lot 115 000 vareuses (les marins américains haïssaient cette couleur...). Devant la quantité disponible, cette tenue de travail, de couleur gris-ardoise, fut rendue réglementaire à titre provisoire.

La tenue en toile gris-bleu fut adoptée par la circulaire du 22 octobre 1948 remplaçant les vêtements en toile rousse, toile bleue ou en toile gris-ardoise jusque-là réglementaires. Il s'agissait toujours d'un pantalon à pont, d'une vareuse à col marin attenant pouvant toujours être portés seuls ou sur les effets de drap, et d'une chemisette. Sur la vareuse, les marques de grade consistaient en des chevrons, de un à trois, brodés en blanc sur le haut de la manche gauche. Le 28 août 1950, un short gris-bleu à braguette fut ajouté au sac.

Le 4 janvier 1968, il fut enfin décidé de substituer enfin le coton au lin. Pour les effets de travail des quartiers-mâîtres et matelots, la tenue de travail en sergé de coton bleu chiné fut rendue seule réglementaire à partir du 1^{er} janvier 1969. Dans un premier temps, la coupe de la vareuse reprit globalement celle de la vareuse en toile gris-bleu, notamment le col marin attenant.



Coupe de la chemisette en sergé de coton gris-bleu
(BOEM 554-2 tome 1)

Le pantalon ne possédait en revanche plus de pont mais une braguette simple. La chemisette en toile restait inchangée ; le port du jersey restait possible. Un nouveau modèle de short en sergé de coton bleu chiné ne fut adopté que le 26 septembre 1973.



Un matelot en short en lin (délavé) et en chemisette en toile gris-bleu de 1950
(Source : Facebook)



Coupe de la vareuse en sergé de coton bleu chiné de 1968
(BOEM 554-2 tome 1)



Un matelot en tenue de sergé bleu chiné en 1972
(source : Facebook)



Matelot en tenue n°53 de 1978



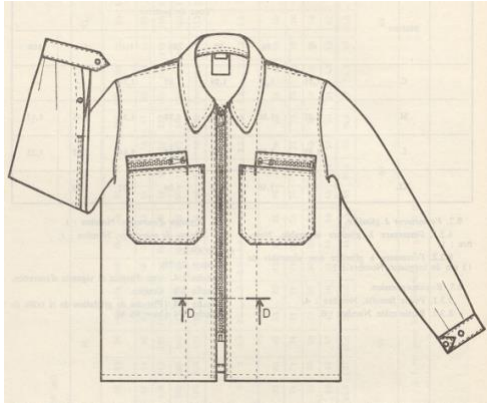
Matelot en tenue n°55 de 1978

(Uniformes et tenues des personnels militaires de l'armée de mer 1978)

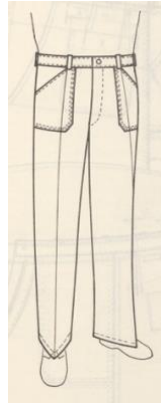
Nouveau changement en 1976. Si la matière de confection ne changeait pas, la nouvelle vareuse adoptée le 13 avril se distinguait par une modification drastique de sa coupe. D'abord elle disposait d'une fermeture à glissière intégrale sur le devant ; ensuite elle ne possédait plus le large col attenant, mais un col de forme dite « chevalière » ; enfin deux poches également à fermeture à glissière étaient apposées sur la poitrine. Plus de galons à coudre à terme, mais un badge à épingle, adopté lors de la commission de la tenue du 7 décembre 1976, comportant l'insigne de grade et le nom du porteur

Le 25 juillet 1978 y fut associée une chemisette à manches courtes en tricot bleu foncé (tee-shirt), dont le principe avait été retenu lors de la même commission, portant sur la face avant un large flochage « Marine nationale », en remplacement de la chemisette en toile en toile gris-bleu dont le port fut interdit à partir du 1^{er} mai 1979 (décision du CEMM du 13 mars 1979).

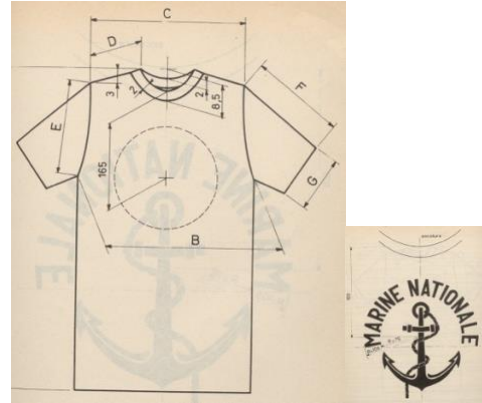
Au début des années 1980, ce tee-shirt fut remplacé par une chemisette en popeline bleu clair, de même coupe que la chemisette blanche (col rectangulaire et manches courtes) – nous ne sommes pas parvenus à en retrouver la date d'adoption.



Vareuse en coton bleu chiné de 1976
(BOT 1976)

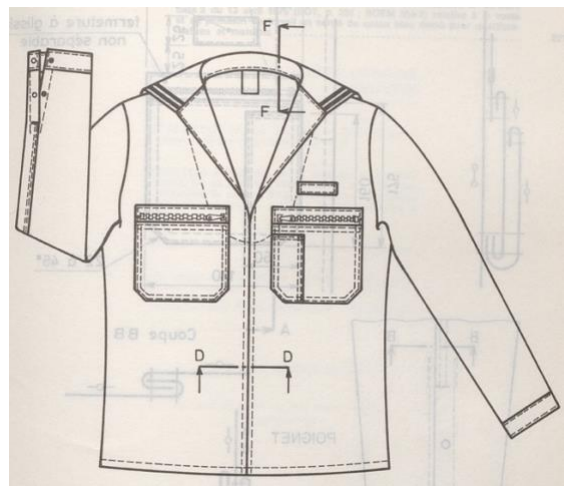


Pantalon en coton
bleu chiné
(BOT 1976)



Chemisette à manche courte en tricot de coton bleu
foncé
(BOT 1978)

En mars 1983, le modèle de la vareuse de travail connut une modification étonnante : sa coupe fut modifiée pour recevoir à nouveau un col de marin....



Coupe de la vareuse en coton bleu chiné de 1983
(BOT 1983)

4. Une tenue de service courant et de travail commune à tous les marins.



Tenue n°104



Tenue n°105 bis

(Source : netmarine.net)

Une réunion de la commission de la tenue valida l'adoption d'une nouvelle tenue de service courant, qui fit l'objet d'une décision du CEMM le 11 février 1987 et entra en service le 11 juillet 1988. La nouvelle tenue de service courant, mais aussi de travail, comprenait un pantalon ou un short, en sergé coton polyester bleu chiné – le précédent modèle de pantalon en sergé de coton bleu chiné, proche du nouveau, put encore être porté –, une chemise ou une chemisette en coton polyester bleu clair avec manchons aux épaules pour distinguer le grade, le tout sur un tricot de coton bleu marine, proche de celui à l'ancre adopté à partir de 1977. Le port du pantalon permettait le cas échéant celui du jersey bleu à pattes d'épaule, enfin autorisé pour les QMM, celui du short avec ou non les sandales midship – créées en 1969, celles-ci disparaîtraient définitivement le 31 août 2017 au profit des chaussures « bateau ».

5. Vers une tenue thermostable pour toutes les catégories.

Parallèlement à l'adoption d'une nouvelle tenue de service courant, la Marine adopta une tenue de combat à la mer en coton gris. Le 2 mai 1991, une combinaison de combat en coton bleu ignifugée remplaça la tenue de coton gris.

L'évolution ultime en matière de résilience vis-à-vis des avaries de combat n'intervint qu'au cours des années 2000 avec l'arrivée d'une combinaison bleu marine en sergé thermostable, complétée d'une cagoule et de gants en coton.

Dès 2003, la commission de la tenue avait commencé à étudier la généralisation de cette combinaison thermostable (tout comme la question de sa séparation en un pantalon et une veste de même nature), appelée « tenue de protection de base » (TPB) et l'abandon en parallèle de la tenue de service courant. Si le premier volet fut adopté en 2008 – en fait la Marine adoptait là un modèle unique pour tous –, on renonça cependant à supprimer la tenue de service courant. La raison en était que l'on craignait que la combinaison perde ses propriétés thermostables à l'issue d'un usage immodéré et inadapté, l'exposant à bord aux graisses et huiles de toutes sortes, mais aussi à de très nombreux lavages.



La tenue de protection de base (TPB) de 2008. L'inscription Marine nationale dans le dos, jugée importante pour une meilleure visibilité des marins dans les médias audiovisuels, apparut plus tard

6. Une tenue de travail commune à toutes les catégories de marins.

La chemise bleu clair et le pantalon en sergé bleu chiné étant passés de mode et ne répondant pas totalement aux exigences de protection minimale contre le feu – portés seuls ou sous la TPB –, on étudia leur remplacement respectivement par un polo de type « Lacoste » à partir de 2007 (comité de la tenue du 31 mai) puis par un pantalon de treillis bleu marine. Tous deux en coton furent retenus en 2010, la fabrication du second étant mise en attente.



(Source : Facebook)

Et c'est ainsi que la marine adopta un « superbe » polo à manches longues ou courtes, avec des pattes d'épaule, alors qu'il eut été préférable d'adopter une marque de grade auto-agrippante sur la poitrine, mais elle souhaitait en faire l'économie puisque les manchons figuraient déjà dans le trousseau ou le sac de tous les marins. Les chemises et chemisettes bleu chiné purent être portées jusqu'au 31 décembre 2016 (décision du 26 juillet de cette année).

De fait, avec le remplacement de la tenue sergé bleu chiné et bleu clair, la Marine abandonnait toute tenue de service courant au profit d'une tenue exclusivement de travail, d'autant que cette tenue est potentiellement accompagnée de chaussures de sécurité ou qui s'y apparentent (chaussures de service courant), qui peuvent néanmoins être remplacées par les chaussures basses noires. Cette tenue de travail allie confort et praticité mais n'est guère adaptée à une activité en ville ; elle évite cependant l'obligation du port du treillis, retenu depuis déjà quelques années par les marins américains...